

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-035
Séance du 11 mars 2025**

Convention de partenariat avec la ville
de Triel-sur-Seine (78) pour l'opération
« Triel plage »

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur
le Président lui demande d'approuver la convention de partenariat avec la ville de
Triel-sur-Seine (78) pour l'opération « Triel plage »,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec la ville de Triel-sur-Seine pour
l'opération « Triel plage ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre
toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de
fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

